



N°PERSO 2026-22

Département de Seine & Marne
Arrondissement de Provins
COMMUNE DE MAROLLES SUR SEINE

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
Au titre de l'année 2026**

Monsieur le Maire de MAROLLES SUR SEINE,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.216-2 et L.522-4 et suivants,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-40 en date du 07 novembre 2024 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu l'arrêté portant établissant les Lignes Directrices de Gestion en date du 08 novembre 2021 après avis du comité technique en date du 28 septembre 2021,

Vu l'arrêté portant établissant les Lignes Directrices de Gestion en date du 14 septembre 2026 après avis du comité technique en date du 25 août 2026,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel
DUVAL Sophie	Rédacteur

Proportion Homme / Femme des agents promouvables*

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Seine et Marne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à Marolles sur Seine, le 10 octobre 2026

Le Maire, Julien POIREAU



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, positioned to the right of the official seal.